

**BUREAU DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 7 JUIN 2022 À 18H00,****Au siège de GRAND LAC****Présents :**

AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
AIX-LES-BAINS	Thibaut GUIGUE	
LA BIOLLE	Julie NOVELLI	Départ après la 4 ^{ème}
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	délibération
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Bruno MORIN	
CONJUX	Claude SAVIGNAC	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Danièle BEAUX-SPEYSER	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	
ENTRELACS	Jean-François BRAISSAND	
GRESY-SUR-AIX	Florian MAITRE	Départ après le vote du PV
MERY	Nathalie FONTAINE	
ONTEX	Jacques CURTILLET	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SAINT OURS	Louis ALLARD	
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Gérard DILLENSCHNEIDER	
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	Brigitte TOUGNE-PICAZO	
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	Départ après la 9 ^{ème}
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	délibération
VOGLANS	Yves MERCIER	

Absents excusés :

CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER
VIONS	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET

Autres présents non votants :

Frédéric GIMOND	Directeur général des services
Laurent LAVAISIERE	Directeur général adjoint des services
Véronique MERMOUD	Directrice du Pôle Aménagement
Mathilde HABOUZIT	Responsable du pilotage de la performance et des procédures contractuelles
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique et des assemblées
Eline QUAY-THEVENON	Assistante Service juridique et des assemblées
Corentin ALEXANDRE	Assistant Direction générale / Cabinet du Président
Meije DELOUX	Stagiaire juridique et des assemblées
Emma BOSSAN	Juriste

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 31 mai 2022 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 15 projets de délibérations. Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 21 présents et 21 votants.
Thibaut GUIGUE est désigné secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 2 Année : 2022
Exécutoire le : **14 JUIN 2022**
Affichée le : **14 JUIN 2022**
Visée le : **14 JUIN 2022**

MARCHES PUBLICS

Marché n°2022-019 : Création d'un parking relais entre Antoger et la rue de la Gare à Grésy-sur-Aix - Attribution

Monsieur le Président rappelle la consultation ayant pour objet la création d'un parking relais entre Antoger et la rue de la Gare sur la commune de Grésy-sur-Aix. Ce parking a été déclaré d'intérêt communautaire par délibération du Conseil Communautaire le 22 juin 2021. Sa réalisation est inscrite au PPI pour un montant 629 000 €.

La présente consultation est passée dans le respect des dispositions des articles R. 2123-1, R. 2123-4 et R. 2123-5 du Code de la commande publique selon une procédure adaptée ouverte avec négociation éventuelle, librement définie par le pouvoir adjudicateur.
Le marché n'est pas alloté et ne comporte pas de tranches optionnelles au sens de l'article R. 2113-4 à R.2113-6 du Code de la Commande Publique.

La date de remise des plis a été fixée au 9 mai 2022 à 12h00 au plus tard. Trois offres ont été reçues dans les délais.

A titre indicatif, l'exécution des travaux débutera en octobre 2022 pour une fin des travaux en janvier 2023.

Au vu des critères d'attribution (60 % prix et 40% valeur technique), la commission des procédures adaptées réunie le 31 mai 2022 propose de retenir l'offre du groupement d'entreprises EIFFAGE ROUTE CENTRE EST ETS SAVOIE LEMAN / SAS FONTAINE TP / SAS MAURO pour un montant de 274.752,11 € HT (l'estimation était de 299 940.80 €).

Pour une complète information de l'assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à sa disposition auprès du service marché.

Les crédits régulièrement inscrits au budget seront imputés au budget principal, programme parking relais.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché ci-dessus énoncé avec les entreprises indiquées.

- Délégués en exercice : 32
- Présents : 20
- Présents et représentés : 20
- Votants : 20
- Pour : 20
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 7 juin 2022

Le Président,
Renaud BERETTI



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Marché n.2022-019 : Création d'un parking relais entre Antoger et la Rue de la Gare à Grésy-sur-Aix - Attribution

Date de transmission de l'acte : 14/06/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 14/06/2022

Numéro de l'acte : d4163 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20220607-d4163-DE

Date de décision : 07/06/2022

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

1. Commande Publique

1.1. Marchés publics

1.1.1. Délibérations

1.1.1.2. Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)